

Conseil Général du lundi 22 juin 2015 à 20h15 à la salle du rez de chaussée du bâtiment communal

Ordre du jour :

1. Appel.
 2. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2015.
 3. Nomination de la Fiduciaire responsable du contrôle de la comptabilité.
 4. Comptes 2014.
 5. Demande de crédit complémentaire pour le traitement des moisissures des archives communales
 6. Informations du Conseil communal.
 7. Divers.
-

Stéphane Guillaume ouvre la séance à 20h21 en saluant l'assemblée

1. Appel

- Stéphane Guillaume passe à l'appel.
- Philippe Debieve est excusé.
- Ludovic Pétremand est absent.

2. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2015

- Gérard Sermet fait remarquer qu'il n'a pas reçu le Procès-verbal.
- Votation : 1 abstention et 9 oui.

3. Nomination de la Fiduciaire responsable du contrôle de la comptabilité

- Laurent Piaget explique qu'ils prennent depuis un certain temps la fiduciaire Lebet.
- Il précise qu'elle est là celle au Val-de-Travers.
- Le Conseil communal est très satisfait de son travail.
- Gérard Sermet demande pourquoi la nommer si le choix à déjà fait.
- Laurent Piaget « C'est une obligation. »
- Votation : accepté à l'unanimité.

4. Compte 2014

- Stéphane Guillaume lit le livre des comptes 2014.
- Cosette Pétremand lit l'arrêté des comptes 2014 de la commission financière.
- Votation : Les comptes sont acceptés à l'unanimité.
-

5. Demande de crédit complémentaire pour le traitement des moisissures des archives communales

- Laurent Piaget explique la raison du crédit complémentaire.

- Il dit que le contrat n'était pas clair.
- Il précise qu'il y a eu besoin de plus de matériel que prévu pour les travaux ce qui a fait doubler le prix.
- Le Conseil communal a écrit à l'entreprise DOCUSAVE pour leur faire parvenir leur mécontentement.
- Ils n'ont toujours pas eu de réponse à leur lettre.
- Laurent Piaget dit que c'est la seule entreprise de Suisse à pouvoir faire ce traitement.
- Annick Juvet « On n'a pas le choix ? »
- Laurent Piaget « Il y a un tri à effectuer, plus de double a été supprimé. »
- Gérard Sermet demande quelle entreprise s'est occupé des travaux.
- Laurent Piaget « DOCUSAVE ».
- Gérard Sermet précise que la maison MLT fait le même travail.
- Laurent Piaget en prend bonne note.
- Le Conseil communal précise qu'ils assument.
- Philippe Juvet lit le rapport de la commission financière.
- Aucune remarque.
- Laurent Piaget lit l'arrêté.
- Votation : accepté à l'unanimité.

6. Information du Conseil communal

- Laurent Piaget prend la parole et donne l'information de la vérification de fin de travaux de l'appartement de commune qui se déroulera mardi 30 juin 2015.
- Il invite les Conseillers généraux.
- Il poursuit en annonçant que la place de pique-nique de l'étang va être refaite il y aura une nouvelle table et un nouveau gril.
- Il explique aussi que le gril de la grotte a été changé.
- Il informe aussi que la décharge a été nettoyée et cela a coûté cher.
- Il réalise qu'à l'avenir la décharge serait seulement pour le privé de la Côte-aux-Fées qui mettent de petite quantité et non pour les entreprises
- Philippe Juvet demande si c'est pour des travaux communal comment ça se passe ?
- Laurent Piaget répond que ça serait mieux de payer comme tout le monde et d'amener dans une décharge et pour les déchets spéciaux il y a un accord avec St-Sulpice.
- Gérard Sermet relève que des personnes mettent des tuiles par terre et cela est strictement interdit. Ils doivent les amener à Buttes, ils sont considérés comme déchets toxiques.
- Stéphane Evard précise que ça pollue évidemment mais une fois à Buttes on les concasse.
- Laurent Piaget en conclut qu'il faut trouver le juste milieu.

7. Divers

- Pas de divers

Le président remercie l'assemblée.

Le secrétaire-adjoint :

La séance est levée à 21h13

Evard Stéphane